

Rôle de l' élu étudiant en orthoptie



Tous les 2 ans, des élections étudiantes ont lieu afin d'élire les élus étudiants au sein de chaque université de France.

Les élus étudiants ont pour objectif de représenter et défendre les droits des étudiants afin d'améliorer leur formation et la vie étudiante. On peut distinguer 2 grands groupes d'élus :

- ◆ *Les élus centraux*
- ◆ *Les élus CROUS (centre régional des œuvres universitaires et scolaires)*

Les **élus centraux** représentent l'ensemble des étudiants au niveau de l'université à laquelle ils appartiennent. Ils siègent dans divers conseils (administration, CFVU, CVEC...). Les sujets traités et décisions prises vont de la politique de l'université à la vie de campus en passant par les modalités des examens de chaque formation de l'université.

Ces élus peuvent siéger dans les conseils suivants :

- ◆ Conseil d'administration (CA).
- ◆ Conseil académique (CAc), constitué de la CFVU (commission de formation et de la vie universitaire) et de la commission de recherche (CR).
- ◆ Conseil d'UFR (unité de formation et de recherche).

Zoom sur les rôles et missions de chaque conseil :

- ◆ **CA** : 4 élus étudiants en font partis, avec les enseignants chercheurs, les personnes extérieures et employés de l'université ; ils prennent les décisions concernant la politique de l'université, la gestion, le financement et la réglementation de celle-ci.
- ◆ **CAc** : Ce conseil est composé à environ 75 % d'élus étudiants et d'enseignants chercheurs, et s'occupe de la gestion de la vie universitaire, les emplois du temps, les calendriers universitaires, les modalités d'examens ainsi que les budgets alloués aux associations étudiantes (subventions).

◆ **Conseil d'UFR** : Sa composition varie d'une université à une autre mais son rôle est le même à savoir réaliser le travail de fond sur les plaquettes de formation et les modalités d'examens. Ces propositions sont ensuite soumises au vote du conseil académique. C'est le conseil le plus proche des étudiants !

Il existe également des commissions plus spécifiques que l'on peut retrouver ou non d'une université à l'autre. Ces commissions traitent des sujets précis tel que la CVEC (commission de vie étudiante et de campus), la FSDIE (fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)... Les élus ont le choix de siéger en plus dans ces commissions s'ils le souhaitent.

À noter qu'il existe un conseil national qui étudie les questions de la formation : le **CNESER** (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche). Ce conseil est consultatif et est constitué de 100 personnes, dont 11 élus étudiants siégeant pour 2 ans. Ce sont les élus universitaires qui votent pour ces représentants nationaux.

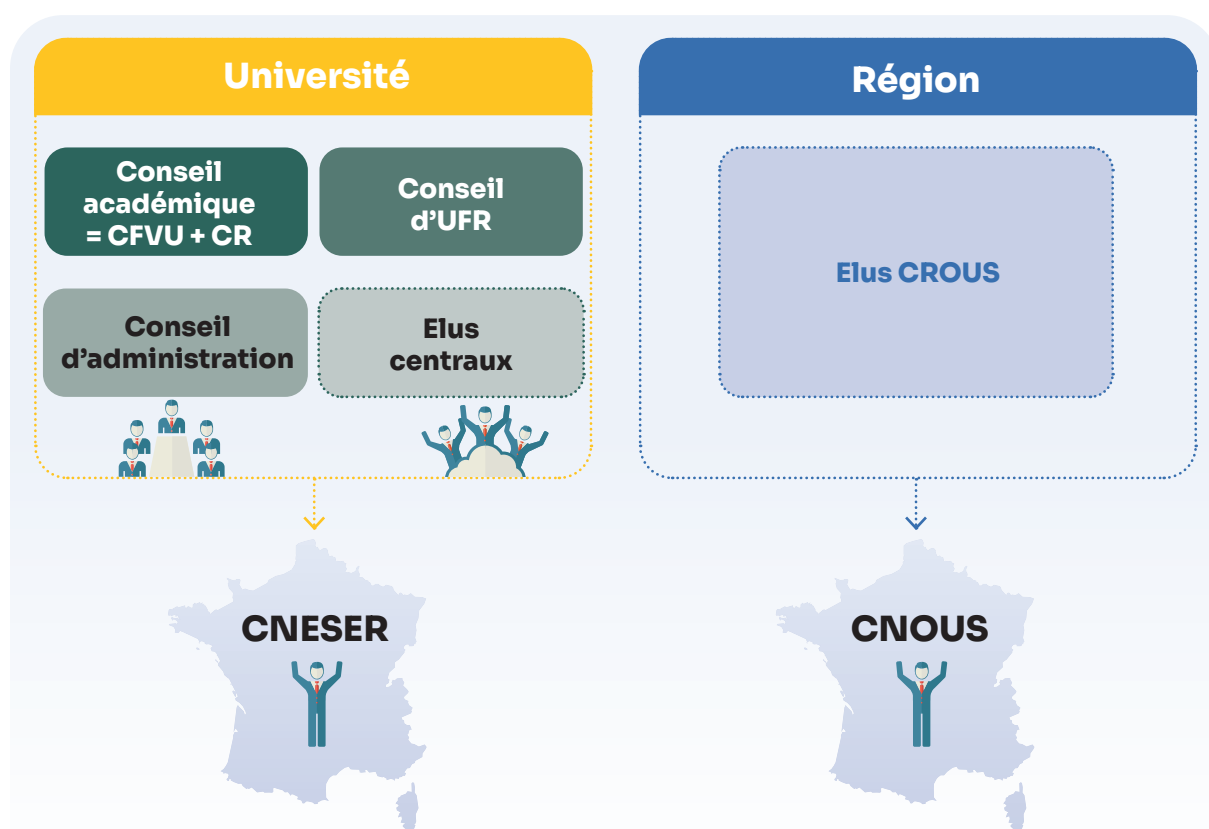
Les **élus CROUS** sont des représentants étudiants au niveau régional qui siègent aux conseils d'administration du CROUS. Les élus participent aux décisions concernant les champs d'actions du CROUS, à savoir :

- ◆ Les bourses étudiantes et les aides financières
- ◆ La restauration universitaire
- ◆ Les logements CROUS
- ◆ L'accueil des étudiants internationaux
- ◆ L'emploi
- ◆ La culture
- ◆ L'assistance sociale

Il existe également des élus **CNOUS** (centre national des œuvres universitaires et scolaires), l'équivalent national du CROUS. Ce sont ces élus qui ont permis l'instauration des repas à 1 euro pour les boursiers par exemple, c'est un conseil décisionnel. Leurs élections ont lieu 2 mois après les élections CROUS, à savoir en avril 2024.

La présence d'élus étudiants dans ces divers organismes est primordiale afin que les étudiants en orthoptie soient représentés à différentes échelles et afin de travailler avec le plus d'acteurs possibles à l'amélioration des conditions de vie et de formation de l'ensemble des étudiants.

Les élus permettent d'être au cœur des décisions prises concernant notre formation que ce soit au niveau du calendrier universitaire, des modalités d'examens... Si vous n'avez pas d'élus étudiants en orthoptie au sein de votre université, nous vous conseillons de vous rapprocher des autres élus étudiants en filière de santé afin de rester au courant des décisions prises dans les conseils. Dans le cas où la formation en orthoptie est abordée vous pourrez alors leur faire remonter vos attentes sur ces sujets, ainsi que vos problématiques tout au long de l'année.



Clémence JEANNETEAU